

MAIRIE DE VEROSVRES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2018**

Présents : Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Danièle DUFOUR, Lionel CABATON, Alain MAZILLE, Valérie PINON.

Excusés : Sylvie CHARVET, Marc EMORINE.

Secrétaire de Séance : Nathalie DARGAUD

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 23 mai 2018 à l'unanimité.

AIRE D'ACCUEIL POUR LES CAMPING-CARS

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 juillet 2018 pour l'ouverture des plis.

- Délibération n° 2018_31

Aménagement d'une aire d'accueil pour les camping-cars

Attribution des marchés

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres des différentes entreprises pour les travaux d'aménagement d'une aire d'accueil pour les camping-cars,

ATTRIBUE les marchés à :

N° LOT	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Terrassement, Empierrement, Pose de bordures, Goudronnage	THIVENT 71800 LA CHAPELLE SOUS DUN	57 038,50 €
3	Fourniture et installation de 2 bornes de distribution d'électricité	URBAFLUX 18500 BERRY BOUY	5 184,50 €
TOTAL HT			62 223,00 €
TOTAL TTC			74 667,60 €

AUTORISE le Maire à signer les marchés et toutes les pièces administratives s'y rapportant,

PREND ACTE qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot n° 2 : Electricité,

DECIDE de consulter plusieurs entreprises locales pour le lot n° 2 : Electricité sur la base du mémoire technique établi lors de la soumission.

- Délibération n° 2018_32

Souscription d'un Emprunt - Financement d'Investissement

Après avoir pris connaissance des offres des différentes banques consultées pour la souscription d'un emprunt sur le budget communal pour financer l'aménagement d'une aire d'accueil pour les camping-cars,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter un emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE Bourgogne Franche-Comté pour financer l'aménagement d'une aire d'accueil pour les camping-cars dans les conditions suivantes :

Montant du capital emprunté : 60 000 euros

Durée d'amortissement : 15 ans

A taux révisable indexé sur le livret A + marge, soit 0,95 % à ce jour

A échéances semestrielles

ACCEPTTE les frais de dossier d'un taux de 0,20 %

AUTORISE Monsieur le maire à signer le contrat et les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

- Délibération n° 2018_33

Ligne de Trésorerie

Le Maire donne connaissance des conditions de différentes banques pour la contraction d'une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté dans les conditions suivantes:

Objet :	Financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement
Montant de la ligne:	120 000 €
Durée:	12 mois
Taux d'intérêt:	T4M +marge de 0,90 %
Commission d'engagement :	NEANT
Frais de dossier :	0,20 %
Périodicité des intérêts :	Intérêts payables annuellement

POINT SUR LES TRAVAUX

- Accessibilité Eglise : les travaux sont terminés.

La porte est posée.

- Pont de Chevannes : Les travaux devraient se dérouler en fin d'été.

- Les travaux de goudronnage du bourg ont été effectués.

La place du haut du bourg a été remblayée et nivelée avec du grès.

- Les importants orages ont provoqué des ravinements et inondations dans la commune, particulièrement aux Janots et à Corcelles.

- Les habitants de Lavau souhaitent qu'une butte sur la route en direction du hameau soit arasée afin d'avoir une meilleure visibilité. Des devis vont être demandés aux entrepreneurs de travaux publics.

-Les travaux de voirie ont été chiffrés. Ils devraient commencer dès fin juillet aux quatre chemins de Montot, aux Essertines, à la Hyène et à Hautecour.

- Le matériel Zéro Phyto acquis dans le cadre d'un achat groupé lancé par la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a été livré et donne toute satisfaction.

- Mutualisation : Une réflexion est lancée au niveau de la communauté de communes qui mandate le centre de gestion afin de recueillir les données des communes membres. L'inventaire du patrimoine mobilier et immobilier, du personnel a été établi. Une synthèse devrait être proposée par le centre de gestion à l'automne.

- Délibération n° 2018_34

Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour l'année 2018.

DECIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Mademoiselle FAVROT Karine, Receveur Municipal.

PERSONNEL

- Délibération n° 2018_35

RIFSEEP : Périodicité de Versement du Complément Indemnitare Annuel (C.I.A)

Vu la délibération 2017_43 du 1^{er} septembre 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Considérant que la périodicité de versement du Complément Indemnitare Annuel (C.I.A) peut faire l'objet de plusieurs versements répartis dans l'année,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le versement du Complément Indemnitare Annuel (C.I.A) pourra faire l'objet de plusieurs versements au cours de l'année civile dans la limite des montants annuels votés pour chaque cadre d'emploi.

RAPPELLE que le montant est proratisé en fonction du temps de travail et que l'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

AFFAIRES DIVERSES

* **FLEURISSEMENT** : Le jury départemental a visité la commune mardi 17 juillet. Quelques remarques et conseils ont été apportés.

* L'agent Karine LANDRIEU a été placée en disponibilité pour convenance personnelle à sa demande lorsqu'elle a quitté son poste. N'ayant pas renouvelé sa demande, la commune engage une procédure d'abandon de poste.

* La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX) a été saisie concernant les impayés de loyers de Mr Florent DEGAILLE. Un commandement de payer est en cours par huissier.

* Une réclamation a été déposée par Mr Olivier BONIN, locataire du logement au-dessus de l'école concernant l'augmentation de sa facture de chauffage au gaz. Le conseil municipal constate que la charge facturée correspond à l'augmentation du prix du gaz.

* Un devis a été établi par La Poste afin de mettre en place la dénomination et la numérotation des voies. L'intercommunalité étudie la possibilité de prendre en charge les frais d'étude.

* Lionel CABATON fait le compte-rendu de la dernière commission économie de la communauté de communes : ZI de Dompierre les Ormes, réflexion sur un projet d'aménagement de bureaux en coworking.

* La course Bernard Thévenet (23 septembre 2018) et Le Trail du Haut Clunisois (20 octobre 2018) vont traverser la commune et recherchent des signaleurs.

* La municipalité souhaite offrir le vin d'honneur pour les 20 ans du foot le samedi soir lors de la fête patronale.

* La balade nocturne est prévue le jeudi 02 août à 19h30.

* Le repas des aînés est fixé le dimanche 23 septembre 2018.

La séance est levée à 22h30.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 23 juillet 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,